



## **COMPTE RENDU** **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020**

Une nouvelle fois le conseil municipal s'est réuni dans la salle des fêtes pour permettre une application rigoureuse des gestes barrières. Alain Lapacherie, le maire s'est dit solidaire de la démarche de l'association des maires de France en direction des petits commerces. Il se refuse néanmoins à prendre des arrêtés illégaux qui peuvent mettre les commerçants en difficultés car cela les expose à des sanctions administratives. La période de Noël subira de plein fouet les mesures restrictives due à la covid-19. C'est ainsi que de nombreuses manifestations sont d'ores et déjà annulées. Les vœux de fin d'année ainsi que la journée de solidarité en faveur des personnes âgées sont reportées. C'est la raison pour laquelle ces publics recevront par portage à domicile des paniers de friandises, afin d'exprimer toute la solidarité du Conseil Municipal aux aînés. De la même façon, les spectacles de Noël habituellement organisés par les écoles ne se tiendront pas. A titre de compensation, chaque élève de la commune recevra un ballotin de chocolats.

### **Tarifs communaux**

Le Conseil municipal a voté l'ensemble des délibérations à l'unanimité. Il a reconduit les tarifs communaux sans aucune augmentation pour 2021. Certaines associations ont émis l'idée de bénéficier de gratuité supplémentaire dans les salles communales afin d'organiser des manifestations supplémentaires pour compenser les effets de la Covid. Le maire et la commission communale compétente réexamineront cette demande le moment venu, lorsque des évènements pourront être organisés.

### **Conventions de prestations avec l'Agglo, travaux en régie, concours financiers**

Les conventions de prestations de service avec l'Agglo pour la fourniture de repas à la crèche Les Petits Grillons ou encore pour la mise à disposition de locaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi ont été reconduites.

La procédure comptable permettant d'intégrer en investissement des opérations réalisées en régie a été votée. Cette année, ces travaux concernent la réalisation d'une dalle béton au niveau d'un point de collecte et l'aménagement d'un récupérateur d'eau au Parc de Lestrade. Des admissions en non-valeur et des créances éteintes ont été validées pour un montant de 231,15 euros. Un trop perçu de taxe d'aménagement sur le secteur de Galandy a été validé pour un montant de 2 195,11 euros. Dans le cadre des discussions avec le Conseil Départemental, il est apparu opportun de signer un avenant au contrat territorial 2018/2020 avant d'engager la prochaine génération de contrat. Il permettra une participation du Conseil Départemental à des travaux de qualification de niveau 4 du parc des sports par la fédération française de football. Il s'agit de travaux de sécurité, de pose de clôture et changement de main courante. Par ailleurs, ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.

### **Environnement, affaires communautaires, affaires diverses**

Anne-Marie Oumedjkane, compte tenu de la nature de sa délégation en tant qu'adjointe en charge du défi climatique et de la transition écologique a été désignée comme personne responsable de l'information liée à l'environnement, et ce conformément aux dispositions de l'article L124-1 du Code l'Environnement.

Dominique Borderolle en tant que membre titulaire et Alain Lapacherie en tant que membre suppléant représenteront la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). De la même façon, des élus municipaux, à raison d'un titulaire et d'un suppléant participeront aux travaux des différentes commissions de travail de l'Agglo.

Dans le cadre du partenariat entre l'association des maires et France Alzheimer, la commune a donc décidé d'adhérer à la charte « Ville Aidante ». Cette charte met en œuvre de multiples collaborations pour intervenir en faveur des familles touchées par cette maladie. La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche développe une politique très qualitative en matière de restauration scolaire. Afin de prolonger ses efforts, de nouvelles conventions de partenariat ont été approuvées avec différents agriculteurs dans le cadre du travail de médiation qu'accomplit la chambre d'agriculture.

Après avoir mis à jour le tableau des emplois, les élus ont décidé de la création, en parcours emploi compétence (P.E.C), d'un emploi. Ces contrats aidés permettent à des jeunes en recherche d'insertion professionnelle de bénéficier d'un contrat de travail et d'une formation adéquate. Une jeune saint-pantaléonnaise, va donc intégrer ce dispositif. Elle interviendra sur l'école de Bernou.